

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE COOKSHIRE-EATON

SÉANCE SPÉCIALE DU 25 MAI 2009

Session spéciale du conseil, sous la présidence du maire, tenue le 25 mai 2009 à 9 heures, à l'Hôtel de Ville situé au 220, rue Principale Est et à laquelle sont présents les membres suivants formant le conseil.

Monsieur Normand Potvin, maire
Monsieur Simon Simard, conseiller du district 1
Monsieur Bruno Breton, conseiller du district 2
Madame Denise Grenier, conseillère du district 3
Monsieur Patrice Dodier, conseiller du district 4
Monsieur Jack Garneau, conseiller du district 5
Madame Chantal Rouleau, conseillère du district 6

Sont également présents, M. André Croisetière, directeur général / secrétaire-trésorier et M. René Roy, technicien à l'administration et au greffe.

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**
- 2) **Adoption de l'ordre du jour.**
- 3) **Ajournement de la séance.**
- 4) **Réouverture de la séance.**
- 5) **Période de questions.**
- 6) **Avis de motion, règlement décrétant une dépense de 182 000 \$ et un emprunt de 182 000 \$ afin d'acquérir un camion 10 roues et des équipements de déneigement.**
- 7) **M. Dennis Herring, 100 rue Planche, Cookshire, lots 11-32-P et 11-34, rang IX (zone RE-5), demande de dérogation mineure 2009-001-D.**
- 8) **M. Réal Lapointe, 60 chemin Learned Plain, Cookshire, lot 9-A-18, rang IX (zone RE-9), demande de dérogation mineure.**
- 9) **Période de questions.**
- 10) **Levée de la séance spéciale.**

- 1) **Constatation de la régularité de l'avis de convocation.**

Le directeur général / secrétaire-trésorier certifie que l'avis de convocation de la présente séance du conseil a été signifié à tous les membres plus de vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 328 de la *Loi sur les cités et villes* ou que les membres ont renoncé par écrit à cet avis.

En conséquence, la séance est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

2) Adoption de l'ordre du jour.

Résolution 2009-05-2749

Proposé par la conseillère Denise Grenier, appuyé par le conseiller Patrice Dodier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) Ajournement de la séance.

Résolution 2009-05-2750

Proposé par le conseiller Simon Simard, appuyé par le conseiller Jack Garneau, il est résolu d'ajourner la séance au 25 mai 2009 à 10 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4) Réouverture de la séance.

Réouverture de la séance, le 25 mai 2009, 10 h 30 par le maire Normand Potvin.

Tous les membres du conseil sont présents.

5) Période de questions.

Aucune.

6) Avis de motion, règlement décrétant une dépense de 182 000 \$ et un emprunt de 182 000 afin d'acquérir un camion 10 roues et des équipements de déneigement

Ce point est reporté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7) M. Dennis Herring, 100 rue Planche, Cookshire, lots 11-32-P et 11-34, rang IX (zone RE-5), demande de dérogation mineure 2009-001-D.

Résolution 2009-05-2751

CONSIDÉRANT que M. Dennis Herring, 100 rue Planche, Cookshire, lots 11-32-P et 11-34, rang IX (zone RE-5), demande que la municipalité accepte une marge de recul latérale droite de 2.22 mètres, dans une zone où la marge de recul latérale minimale est de 3 mètres;

CONSIDÉRANT que M. Dennis Herring, 100 rue Planche, Cookshire, lots 11-32-P et 11-34, rang IX (zone RE-5), demande que la municipalité accepte une marge de recul latérale gauche de 2.65 mètres, dans une zone où la marge de recul latérale minimale est de 3 mètres;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a donné un avis positif à la dérogation 2009-001-D de M. Dennis Herring, à une séance tenue le 20 mai 2009;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Patrice Dodier, appuyé par la conseillère Denise Grenier et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Dennis Herring.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8) M. Réal Lapointe, 60 chemin Learned Plain, Cookshire, lot 9-A-18, rang IX (zone RE-9), demande de dérogation mineure.

Résolution 2009-05-2752

CONSIDÉRANT que M. Réal Lapointe, 60 chemin Learned Plain, Cookshire, lot 9-A-18, rang IX, (zone RE-9), demande que la municipalité accepte une marge de recul latérale droite de 2.22 mètres, dans une zone où la marge de recul latérale minimale est de 3 mètres;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a donné un avis positif à la dérogation 2009-002-D de M. Réal Lapointe, à une séance tenue le 20 mai 2009;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par le conseiller Simon Simard, appuyé par la conseillère Chantal Rouleau et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure de M. Réal Lapointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9) Période de questions.

Aucune.

10) Levée de la séance spéciale.

Résolution 2009-05-2753

Proposé par la conseillère Chantal Rouleau, appuyé par le conseiller Bruno Breton, il est résolu que la séance spéciale soit levée. Il est 11 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Normand Potvin
Maire

André Croisetière
Directeur général / secrétaire-trésorier